



pension alimentaire que dois je faire pour les percevoir

Par **lienjer**, le **27/11/2011** à **12:30**

bonjour voila cela fais 3mois que je ne percois plus de pension alimentaire pour mes deux grand enfants 100euro pour les deux j'ai beau lui faire plusieurs rapel mais il me di tt le temp qu'il est en probleme financier ce qui ne l'empeche pas de faire des aller retour de la bretagne a nante car il a eu un autre enfant avec une autre femme qui habite a nante moi meme vivant sur potiers dans la vienne mes enfants voyent le plus souvent leur grand parent(ses parent) le week end il me di ne plus avoir assez a son compte se qui me semble faux car il doi bien payer un loyer mettre de l'essence manger ect...je pense avoir ete assez patiente mais la je ne sais plus quoi faire pour recuperer ce qu'il me dois de plus notre fille a un voyage a faire avec l'ecole a paris il ne me donne aucune participation svp aidez moi que dois je faire!!

Par **riley65**, le **27/11/2011** à **12:41**

bonjour

vous pouvez demander a la Caf de prendre le relais, ainsi vous bénéficiez de l'allocation soutien familiale pour vos enfants mineurs ou a votre charge. Demander aussi la saisie des pensions de retard a la Caf il on un service pour cela. Apportez leur tout les renseignements concernant Monsieur (employeur compte bancaire, adresse ect...et votre dernier jugement)

Bon courage

Par **lienjer**, le **27/11/2011** à **14:33**

merci pour votre reponce j'ai un souci je ne retrouve plus le jugement lol qui date de 2006 il ma di que je pouvai faire un recourt a la caf mai que de toute maniere il ne pourrai pas payer sois disan il a un interdi bancaire bizar il dispose tjr d'un chequier!!!

Par **riley65**, le **27/11/2011** à **15:27**

vous pouvez demander une copie de votre jugement au tribunal de votre ville , rappelez vous

du mois et jour de votre passage au tribunal cela facilitera la tache de la personne qui vous fournira le double.

Quand a l'interdit bancaire de Monsieur cela n'est pas votre problème, allez a la CAF et enclenchez une procédure de saisie.

Apportez également une attestation sur l'honneur écrite de votre part notifiant le fait que Monsieur n'a pas versé la pension alimentaire des enfants depuis 3 mois.

Bon courage

Par **Laure11**, le **27/11/2011 à 18:23**

Avant, il faut contacter un huissier qui se chargera, si c'est possible, de fair une saisie sur salaire ou autre démarche pour non règlement de la pension alimentaire (il faut que la PA n'ait pas été versée depuis au moins deux mois). Il faut contacter un huissier de votre choix avec votre jugement ou copie de votre jugement. Aucun frais ne sera à votre charge.

Vous pouvez également déposer une plainte pour non règlement de votre pension.

La CAF n'intervient, que si vous n'arrivez pas, par vous-mêm,e à faire régler la pension

Par **riley65**, le **27/11/2011 à 18:33**

oui laure11 a raison je vous joints un lien qui vous sera a utile

<http://www.caf.fr/cataloguerpa/bas.htm#conditions>

Par **floeau**, le **02/12/2011 à 14:12**

bonjour,

Il faut suivre ce que dit Laure, elle a entièrement raison..bon courage

Laure a [s]toujours[/s] raison